

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CF1891

présenté par
Mme Perrine Goulet**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	10 000 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	10 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte de crise du système scolaire, le gouvernement propose une suppression de 2000 emplois pour l'enseignement du premier degré (342947 emplois en 2024 contre 340645 pour 2025), alors que les classes sont déjà saturées.

Si l'éducation nationale constitue une priorité absolue du gouvernement, l'enseignement du premier degré ne doit pas être sacrifié au profit de celui du second et couter ainsi la fermeture de classes dans une phase fondamentale de l'apprentissage que constitue l'école primaire.

Depuis la rentrée de septembre, les syndicats alertent déjà sur les classes surchargées et le manque de remplaçants. Pour l'avenir de nos enfants, cet appel doit être entendu, et cette coupe budgétaire doit être revue à la baisse de moitié. Il est impératif de maintenir 1000 emplois d'enseignants supplémentaires.

A fin de recevabilité mais en souhaitant une levée du gage par le Gouvernement, le présent amendement vise donc à abonder de 10 000 000 d'euros l'action 02 - Enseignement élémentaire du programme 140 Enseignement scolaire public du premier degré en AE et en CP et minorer de 10 000 000 d'euros en AE et en CP l'action 01 - pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives du programme 214 Soutien de la politique à l'éducation nationale.